Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_10-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N° DEL2026_04_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

Absent :
LE BERRE Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 22 mai 2026
OBJET : RESSOURCES HUMAINES – BILAN DES FORMATIONS 2025 ET APPROBATION PREVISIONS DE FORMATION 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L423-3,

VU le bilan des formations 2025 et le plan de formation 2026 annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines et du Comité Social Territorial, respectivement les 21 et 26 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_10-DE

Considérant que le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation que l'employeur décide de mettre en œuvre pour ses agents ; qu'il est établi pour une durée d'un an et fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU BILAN DES FORMATIONS 2025 CI-ANNEXE,**
- **APPROUVE LE PLAN DE FORMATION POUR L'ANNEE 2026 CI-ANNEXE,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE OU SON ADJOINT DELEGUE A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 29.05.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :